



Commune de Rauzan

Séance du 23 avril 2026

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers en exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 15  
Absents : 4

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstentions : 2  
Pouvoirs : 4

L'an deux mille vingt six, le vingt-trois avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe QUEBEC

Date de la convocation : 09/04/2026

**Présents :** Christophe QUEBEC - Sandrine LACOUR – Romain CHARDON - Philippe GUERRIER - Vincent JOLY - Sophie MARCOCCIO – Guy CAMON - Sophie FOURNIER - Didier HENRY - Patrick NARDOU – Erika VASQUEZ

**Excusés :** Julie MICOULAS – Alice DENIS – Florence LOBRE – Josselin BOULAHBAS

**Pouvoirs :** de Julie MICOULAS à Philippe GUERRIER  
de Alice DENIS à Romain CHARDON  
de Florence LOBRE à Sandrine LACOUR  
de Josselin BOULAHBAS à Sophie MARCOCCIO

**Secrétaire de séance :** Romain CHARDON

### 2026 – D22 : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,22 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,81 %
- taxe d'habitation : 13,20 %

et charge Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Romain CHARDON

Le Maire,

Christophe QUEBEC





COMMUNE : 350 RAUZAN  
 ARRONDISSEMENT : 33 LIBOURNE  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC COUTRAS-RAUZAN

N° 1259 COM (1)  
 TAUX  
 FDL  
 2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Envoyé en préfecture le 29/04/2026  
 Reçu en préfecture le 29/04/2026  
 Publié le  
 ID : 033-213303506-20260423-2026D22-DE

Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition provisionnelles 2026	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2026	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6)
1 218 225	34,52	112,60	1 248 000	430 810	35,92	439 546
29 168	40,00	139,18	29 300	11 720	40,81	11 957
103 107	12,94	52,25	94 600	12 241	13,20	12 487
>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total			454 771	454 771	463 990	463 990

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : Il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
8	9	10		
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total soustrait	35,92		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	463 990	40,81		
Taxe d'habitation (TH)	454 771 = 4,080271	13,20		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		0		7 651	0	0	-25 854	-18 203

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
463 990		-18 203		445 787

À BORDEAUX  
 Le 17 MARS 2026  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 SAMUEL BARREAU

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Le 23/04/2026  
 Pour la Commune  
 Le Maire  
 Christophe LAFITE



Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 033-213303506-20260423-2026D22-DE



COMMUNE : 350 RAUZAN  
ARRONDISSEMENT : 33 LIBOURNE  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC COUTRAS-RAUZAN

N° 1259 COM (2)

TAUX  
FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe sur le bâti :

Taxes de condition modeste

Éhabilitation, QPPV, Mayotte

c. Locaux industriels

d. Logements sociaux et longue durée

Taxe foncière sur le non bâti :

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV

b. Dotation pour recentrage THRS

c. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire

b. Base minimum

c. Locaux industriels

d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi

Taxe foncière sur le non bâti :

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi (terres agricoles)

c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées

b. Logements vacants soumis à la THLV

c. Correction des bases THRS

d. Correction des bases THLV

e. Correction des bases MTHRS

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes

b. Centrales électriques

c. Centrales photovoltaïques

d. Centrales hydrauliques

e. Centrales géothermiques

f. Transformateurs électriques

g. Stations radioélectriques

h. Installations gazières et autres

i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH

b. TVA compensant la CVAE

c. Coefficient correcteur

d. Taux FB commune 2020

e. Taux FB département 2020

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau : >>>

a. National >>>

b. Communal >>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>

b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 25,26

6.1. TAUX PLAFONDS

Taux moyens communaux de 2025 au niveau :

national 12

départemental 13

Taux plafonds de 2026 14

Taux des EPCI de 2025 15

Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15) 16

Taxes

Taxe foncière sur le bâti (TFPB) 39,79 45,44

Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) 51,19 57,61

Taxe d'habitation (TH) 23,67 24,50

Cotisation foncière des entreprises (CFE) >>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental >>>

b. Taux maximum de la majoration >>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 25,26

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 25,26

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 25,26

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 25,26

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 25,26

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 25,26

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 25,26

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 25,26

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 25,26

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 25,26